

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

LA PROFESSION D'AVOCAT ENGAGÉE POUR UNE EUROPE PLUS JUSTE

Questions à l'attention
des futurs eurodéputés



LA PROFESSION D'AVOCAT ENGAGÉE POUR UNE EUROPE PLUS JUSTE

Questions à l'attention des futurs eurodéputés

SOMMAIRE

- 01** **Défendre** l'État de droit
et la démocratie en Europe.....p.02
- 02** **Faire progresser** les droits
fondamentaux en Europe.....p.04
- 03** **Améliorer** les droits des justiciables
et **renforcer** la place de l'avocat.....p.08
- 04** **Protéger** l'avocat, un professionnel
essentiel pour une Europe démocratique.....p.12
- 05** **Inventer** la justice
de demainp.16
- 06** **Propositions complémentaires**
pour la justicep.20



DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE EN EUROPE



DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE EN EUROPE

Le rapport 2023 de la Commission européenne sur l'État de droit fait état de certaines évolutions positives concrètes. Toutefois, la société civile, les médias et les autorités indépendantes sont toujours menacés dans plusieurs États de l'Union européenne. Une dégradation des droits fondamentaux et de l'État de droit est à souligner.

- ▶ Quels engagements concrets votre parti envisage-t-il de prendre pour protéger l'État de droit et l'indépendance de la justice dans l'Union européenne ?
- ▶ Votre parti s'engage-t-il à respecter et à défendre les décisions des institutions européennes à l'instar de la Cour européenne des droits de l'Homme et de la Cour de justice de l'Union européenne ?
- ▶ Quels outils l'Union européenne devrait-elle utiliser pour s'assurer que les États membres adhèrent aux principes fondateurs de l'Union européenne, notamment le respect de la dignité humaine et des droits humains, la démocratie, l'égalité et l'État de droit ?
- ▶ Faut-il renforcer le pouvoir des institutions européennes pour faire respecter l'État de droit ? Selon vous, quels outils spécifiques devraient être mis en place afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des institutions européennes ?
- ▶ Le mécanisme de la conditionnalité financière en cas de violation des droits ou de l'État de droit par un État membre vous semble-t-il un instrument efficace pour garantir le respect de l'État de droit dans l'Union européenne ?
- ▶ Quelles démarches entreprendrez-vous pour faire rayonner et renforcer le droit de l'Union européenne sur la scène internationale ?
- ▶ Dans le cadre de la lutte contre l'impunité menée au niveau européen, êtes-vous favorable à la création d'un Tribunal spécial pour les crimes commis en Ukraine ?



FAIRE PROGRESSER LES DROITS FONDAMENTAUX EN EUROPE



FAIRE PROGRESSER **LES DROITS FONDAMENTAUX** **EN EUROPE**

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne consacre dans le droit primaire de l'Union européenne un large éventail de droits fondamentaux dont jouissent les citoyens et les résidents de l'Union européenne. Elle lie toujours les institutions de l'Union et les États membres, lorsqu'ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union.

- ▶ Si l'on admettait une hiérarchisation, quels seraient, selon vous, les droits fondamentaux prioritaires ?
- ▶ Envisagez-vous d'autres droits qui pourraient être ajoutés à la Charte des droits fondamentaux (par exemple, le droit à un environnement sain, le droit à l'interruption volontaire de grossesse) ?
- ▶ Sur quels droits fondamentaux existants souhaitez-vous concentrer vos actions lors de la prochaine législature européenne ?
- ▶ Quels sont les nouveaux droits et domaines du droit sur lesquels votre parti souhaite avancer dans le cadre de la prochaine législature européenne ?
- ▶ Quels sont, selon vous, les droits fondamentaux les plus fréquemment menacés ou violés au sein de l'Union européenne ?
- ▶ Quelles mesures envisagez-vous pour rendre plus effective la protection de ces droits fondamentaux ?

QUESTIONS THÉMATIQUES

En matière carcérale

- ▶ Quelles recommandations proposeriez-vous à la Commission européenne afin d'améliorer les conditions de détention à travers l'Union européenne et lutter contre la surpopulation carcérale ? Que pensez-vous d'un mécanisme de régulation carcérale au niveau européen, comme il en existe déjà dans certains pays de l'Union européenne ?
- ▶ Accepteriez-vous de proposer à la Commission européenne de soutenir la recommandation de créer un droit de visite des bâtonniers (ou son équivalent) dans les lieux de privation de liberté dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne comme il est dorénavant prévu en France ?

En matière d'asile et de migration

- ▶ Quelles mesures prévoyez-vous pour garantir les droits fondamentaux des migrants dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Asile et Migration ?
- ▶ Quelles modalités concrètes peuvent, selon vous, être envisagées afin de garantir l'assistance juridique obligatoire dans les « camps de filtration » ?
- ▶ Quelle est la position de votre parti sur la création d'une force européenne de sauvetage en mer, pour se prémunir contre les naufrages ?

En matière de conformité

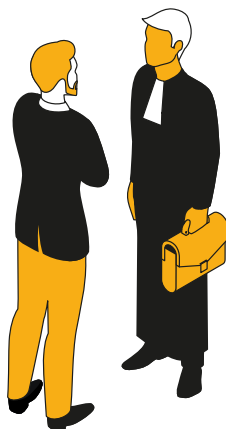
- ▶ Le projet de directive européenne sur le devoir de vigilance est aujourd'hui menacé. Quelle sera votre position sur le devoir de vigilance dans l'Union européenne ?
- ▶ Comment le Parlement européen pourrait-il renforcer le rôle de l'avocat dans les mécanismes de *compliance* (lutte anti-corruption, devoir de vigilance, CSRD – ESG, données personnelles...) ?

En matière de droit des victimes

- ▶ Comment comptez-vous renforcer les droits des victimes dans l'ensemble de l'Union européenne afin qu'elles bénéficient d'un meilleur soutien, d'un meilleur accès à l'information, et qu'elles puissent faire valoir leurs droits ?

En matière de justice environnementale

- ▶ Quelles recommandations proposeriez-vous pour améliorer la justice environnementale ? Par exemple, votre parti est-il favorable à introduire, dans la Charte de l'environnement, un droit d'accès à la justice environnementale ?
- ▶ Votre parti soutient-il les mesures contenues dans le Pacte vert ?
- ▶ Êtes-vous favorable à l'application des principes de précaution et d'action préventive à l'ensemble des politiques européennes ?
- ▶ Votre parti juge-t-il pertinent d'élargir les compétences du Parquet européen à la criminalité environnementale ?





AMÉLIORER LES DROITS DES JUSTICIABLES ET **RENFORCER** LA PLACE DE L'AVOCAT



AMÉLIORER LES DROITS DES JUSTICIABLES ET RENFORCER LA PLACE DE L'AVOCAT

L'Union européenne a élaboré 6 directives visant à harmoniser les droits procéduraux des personnes soupçonnées ou poursuivies, ainsi qu'à garantir la reconnaissance mutuelle des décisions pénales entre les systèmes judiciaires des États membres. Ces directives contribuent à protéger les droits fondamentaux des personnes impliquées dans des procédures pénales et se déclinent comme suit :

- directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales ;
- directive 2012/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales ;
- directive 2013/48/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, au droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et au droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires ;
- directive (UE) 2016/343 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales ;
- directive (UE) 2016/800 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales ;
- directive (UE) 2016/1919 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 concernant l'aide juridictionnelle pour les suspects et les personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales et pour les personnes dont la remise est demandée dans le cadre des procédures relatives au mandat d'arrêt européen.

- ▶ Comment accompagner et rendre effective la mise en œuvre des garanties issues des directives susmentionnées dans les États membres ? Quelles nouvelles garanties votre parti envisage-t-il ?
- ▶ Quel est le constat de votre parti concernant le respect des droits des justiciables par les institutions européennes ?
- ▶ Quelles sont les propositions que vous porterez en la matière dans le cadre de la prochaine législature européenne ?
- ▶ Considérez-vous que le principe de l'accès à un avocat soit pleinement garanti au sein de l'Union européenne ? Si non, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir l'accès effectif à un avocat à chaque justiciable dans l'Union européenne ?
- ▶ Considérez-vous nécessaire de systématiser la présence obligatoire de l'avocat dans certains types de procédures (par exemple dans le cadre des procédures civiles ou pénales concernant les mineurs) ?
- ▶ Quelles mesures comptez-vous porter afin d'améliorer l'efficacité de l'accès au juge européen ou aux instances européennes ?
- ▶ Êtes-vous favorable à la reconnaissance de la force exécutoire de l'acte d'avocat au niveau européen ?
- ▶ La promotion du droit continental au sein de la réglementation communautaire est-elle, selon votre parti, un enjeu ? Si oui, pourquoi et comment assurer cette promotion ?
- ▶ Comment mieux utiliser notre réglementation communautaire pour favoriser le développement de nos entreprises, tant au sein de l'Union européenne que dans le monde ? Votre parti est-il favorable à l'extraterritorialité des règles communautaires ? Dans l'affirmative, dans quels domaines ?
- ▶ Comment mieux protéger les entreprises de l'Union européenne face aux règles extraterritoriales d'autres pays (États-Unis principalement) ?





PROTÉGER L'AVOCAT, UN PROFESSIONNEL ESSENTIEL POUR UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE



PROTÉGER L'AVOCAT, UN PROFESSIONNEL ESSENTIEL POUR UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE

La « protection spécifique » que l'article 7 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne accorde au secret professionnel propre aux avocats se justifie par le fait que les avocats se voient confier une mission fondamentale dans une société démocratique, à savoir la défense des justiciables.

Cette mission fondamentale se définit par :

- ◆ l'exigence, reconnue dans tous les États membres, que tout justiciable doit avoir la possibilité de s'adresser en toute liberté à son avocat, ce dernier ayant vocation à donner, de façon indépendante, des avis juridiques à tous ceux qui en ont besoin ;
- ◆ la loyauté de l'avocat envers son client.

- ▶ Quelle importance votre parti attache-t-il au secret professionnel de l'avocat, tant dans son activité de conseil que de défense ?
- ▶ Pensez-vous que le secret professionnel doit rester indivisible et couvrir ces deux activités, en particulier celle de conseil, dans leur intégralité (contrairement à la décision n°462957 du Conseil d'État du 1^{er} mars 2024 qui établit une distinction selon si le conseil a été donné avant ou après la commission d'une infraction) ?
- ▶ Au regard des tentatives d'affaiblissement dont le secret professionnel fait l'objet, quelles solutions votre parti propose-t-il pour mieux protéger le secret professionnel de l'avocat au niveau européen ?
- ▶ A l'instar de ce que préconise la profession d'avocat, votre parti serait-il favorable à l'intégration d'une clause de sauvegarde du secret professionnel dans chaque instrument législatif européen susceptible d'avoir une incidence négative, même indirecte, sur ce secret ?

- ▶ Quelle importance votre parti attache-t-il à l'indépendance de l'avocat et à son autorégulation ? Quelles actions envisagez-vous pour renforcer leur effectivité au sein de l'Union européenne ?
- ▶ Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en œuvre au Parlement européen pour renforcer dans l'Union européenne la protection des avocats et des juges contre les menaces ou les poursuites disciplinaires abusives de la part du pouvoir exécutif ?
- ▶ Compte tenu des actes de harcèlement, des menaces et des agressions en hausse dans certains États membres, quelles mesures votre parti pourrait-il prendre afin de mieux protéger les avocats en danger ? Votre parti est-il favorable à l'élaboration de la convention sur la protection de la profession d'avocat et de son indépendance ?





INVENTER LA JUSTICE DE DEMAIN



INVENTER LA JUSTICE DE DEMAIN

Face aux nouveaux défis posés par l'utilisation de l'intelligence artificielle, l'Union européenne est sur le point d'adopter un règlement dédié (« AI Act »), qui prône une régulation par le risque, la justice figurant parmi les secteurs à « haut risque » faisant l'objet d'une vigilance particulière (juste après les domaines dans lesquels l'usage de l'intelligence artificielle est prohibé).

- ▶ Quelles seront vos initiatives pour vous assurer de la bonne application de ces garde-fous, dans le domaine particulièrement sensible de la justice ?
- ▶ Comment vous assurerez-vous non seulement que la justice reste dans la liste des domaines à « haut risque », mais aussi que les problématiques particulières à l'usage de l'intelligence artificielle, en matière judiciaire, soient effectivement prises en compte ?
- ▶ Quel mécanisme préconisez-vous pour contrôler le respect des règles sur la transparence, la non-discrimination et la responsabilité environnementale par les entreprises proposant des intelligences artificielles ?
- ▶ Dans « l'IA Act », les intelligences artificielles à « très haut risque » qui font usage de la reconnaissance biométrique sont interdites. Quelle est la position de votre parti sur l'usage de la reconnaissance biométrique ?
- ▶ Comment votre parti se positionne-t-il à l'égard de la transparence et de l'explicabilité des algorithmes ? Faut-il les renforcer et par quelle(s) mesure(s) ?

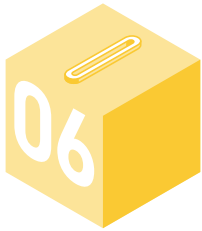
La stratégie européenne concernant la justice numérique pour la période 2024-2028 propose un large éventail d'actions aux États membres, afin d'accélérer le processus de numérisation et l'utilisation de services numériques dans le domaine de la justice autour de 4 objectifs :

- améliorer l'accès à la justice numérique ;
 - améliorer la coopération judiciaire grâce au numérique ;
 - rendre la justice numérique plus efficace ;
 - promouvoir une justice numérique innovante.
-
- ▶ Quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour assurer une justice numérique fiable et protectrice des principes fondamentaux du droit, à l'instar de l'accès au juge pour tous ?
 - ▶ Ne pensez-vous pas que les avocats et les Barreaux auraient vocation à être au cœur de la mise en œuvre de cette stratégie ?
 - ▶ Comment envisagez-vous la coopération qui pourrait utilement être mise en place pour faire aboutir le projet de numérisation de la justice impliquant les avocats et les Barreaux ?

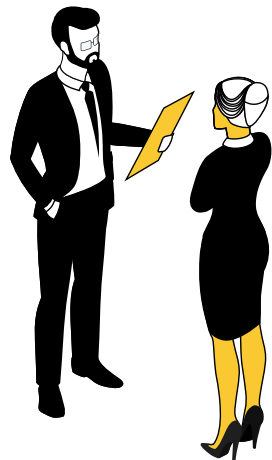




PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LA JUSTICE



- ▶ Quelles autres priorités avez-vous identifiées concernant l'Europe du Droit et la justice dans le cadre de la prochaine législature européenne ?





NOTES

Area with horizontal dotted lines for writing.

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

LES AVOCATS